

COMMISSION POUR LES MEDICAMENTS A BASE DE PLANTES A USAGE HUMAIN (CMP)

PROCÈS-VERBAL DE LA PROCEDURE ECRITE DU 26.02.2018 AU 01.03.2018

1. PROCÉDURE ÉCRITE DU 26.02.2018 AU 1.03.2018

Compte tenu du fait que le quorum n'a pas été atteint lors de la réunion du 22.02.2018 et conformément à l'article 27 du Règlement d'ordre intérieur de la CMP, le Président décide de procéder à une procédure écrite pour approuver le procès-verbal du 22.02.2018 et pour les dossiers urgents qui ne nécessitent pas de débat au sein de la Commission. Ceci afin de ne pas ralentir inutilement le traitement administratif ultérieur des dossiers.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL (PV) DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DU 22.02.2018

Le procès-verbal a été approuvé le 01.03.2018.

3. AVIS ET DECISIONS

3.1. Conductrice de la Ministre sur base de l'avis de la Commission Mixte

Un point sont présenté

4. CONCLUSION

La procédure écrite a été approuvée le 1.03.2018